



Postulat de Mme Angèle Flora Mendy et consorts

« Rendre la place culturelle lausannoise accessible à toute la population lausannoise, c'est aussi sortir la culture des quatre murs »

Rapport-préavis N° 2026/42

Lausanne, le 2 juillet 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Municipalité de Lausanne réaffirme sa volonté de sortir la culture de ses « quatre murs » pour la rendre accessible à toute la population, en particulier aux publics éloignés de l'offre traditionnelle. La Municipalité rappelle que sa politique d'accès à la culture soutient déjà de nombreuses actions de proximité, et que « La culture au cœur de la ville » est une préoccupation majeure. Elle entend poursuivre ce développement à travers les conventions de subventionnement, les dispositifs de soutien existants et le lancement, dès 2027, du programme « Nouveaux territoires », dédié aux projets culturels hors les murs dans les quartiers et l'espace public.

Le présent rapport-préavis présente les actions déjà mises en œuvre par la Ville de Lausanne et les institutions culturelles qu'elle soutient, ainsi que les perspectives de développement envisagées dans ce domaine.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

7. Une vie culturelle passionnante

6. L'intégration & la citoyenneté

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de Mme Angèle Flora Mendy et consorts intitulé « Rendre la place culturelle lausannoise accessible à toute la population lausannoise, c'est aussi sortir la culture des quatre murs » déposé le 4 octobre 2022 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 22 novembre 2022.

Le postulat invite la Municipalité à examiner les possibilités de développer des activités culturelles hors les murs, en particulier dans le domaine musical, afin de favoriser l'accès de l'ensemble de la population lausannoise à l'offre culturelle et de renforcer la présence des institutions culturelles dans l'espace public.

L'objectif est d'offrir un accès libre à toute la population lausannoise tout en maintenant simultanément les prestations payantes en salle. Menée en concertation avec les professionnels du secteur, cette réflexion devra déterminer la fréquence raisonnable et la forme de ces représentations gratuites à court et long terme.

3. Réponse au postulat

La Municipalité a fait de l'accès à la culture un pilier de sa politique publique, en s'engageant à développer une offre culturelle plus inclusive, égalitaire et accessible à tous les publics, en particulier les personnes précarisées, en situation de handicap, les jeunes, les seniors, les habitantes et habitants éloignés de l'offre culturelle.

Depuis 2022, une [politique d'accès à la culture et de participation culturelle](#) a été mise en place. Reposant sur cinq axes stratégiques, elle est portée par le Service de la culture en concertation et en complémentarité avec les autres services communaux. Des groupes de travail internes, des assises de l'accès à la culture (2020), des études des publics de la culture (1999 et 2018) ainsi qu'un monitoring des publics (2026) accompagnent cette politique.

La Municipalité reconnaît l'intérêt de développer des activités culturelles hors-les-murs afin de favoriser l'accès à la culture pour l'ensemble des Lausannoises et Lausannois et de renforcer la présence des institutions culturelles dans l'espace public.

L'axe 2 de sa politique d'accès à la culture et de la participation culturelle – intitulé « La culture au cœur de la ville » – encourage les institutions culturelles à aller à la rencontre du public et à ouvrir les portes de leurs institutions. Elle encourage également les institutions à s'ouvrir aux pratiques culturelles amateurs, aux associations de quartier ainsi qu'aux groupements d'habitantes et habitants pour différentes activités.

L'axe 3 « Favoriser la diversité » s'est concrétisé notamment avec le projet-pilote « Penser la diversité autrement » qui a soutenu, durant quatre ans (2022-2025), quatre institutions culturelles, dont l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL), dans la mise en œuvre de démarches de diversité et d'inclusion. Dans ce cadre, l'OCL a notamment renforcé son programme « L'OCL pour tous » proposant des actions hors-les-murs, à la Collection de l'Art Brut, en milieu hospitalier ou dans des associations à caractère social. Les expériences menées dans le cadre du projet-pilote « Penser la diversité autrement » ont fait l'objet d'un rapport mutualisé et accompagné de recommandations.

Parmi les dispositifs de soutien développés dans ce cadre, l'appel à projets « Participation culturelle » a permis de soutenir chaque année depuis 2022 des démarches et projets prenant place en dehors des lieux usuels de représentations. De plus, un nouveau dispositif intitulé *Nouveaux territoires* sera mis en œuvre dès 2027, spécifiquement dédié au soutien de projets hors-les-murs (espace public ou dans les quartiers).

Par ailleurs, les nouvelles conventions de subventionnement pluriannuel de la Ville de Lausanne accompagnent cette ouverture en demandant aux institutions culturelles de mettre en place des actions de médiation et des mesures facilitant l'accès à la culture pour tous les publics, y compris en dehors de leurs murs. Un tableau de bord permet ensuite de suivre et d'évaluer les actions réalisées.

En réponse au postulat, l'Opéra de Lausanne a également développé un programme hors-les-murs, croisant les regards notamment avec la Cinémathèque suisse, la Manufacture, le TKM, l'UNIL, le Cercle littéraire et la Collection de l'Art Brut. Quant aux chœurs amateurs, ils sont soutenus via la Conférence des sociétés chorales vaudoises de concerts (CSCVC), laquelle bénéficie d'un soutien conjoint de la Ville de Lausanne et du Canton de Vaud. Les orchestres à vent sont affiliés au secrétariat de la Direction culture et développement urbain, invités pour des prestations protocolaires.

Dès 2027, l'ensemble des actrices et acteurs culturels lausannois pourront répondre au dispositif « Nouveaux territoires » afin de développer, de manière ponctuelle, des actions hors-les-murs, dans le respect de leurs missions ainsi que des contraintes artistiques, techniques et logistiques propres à chaque projet. Pour le domaine musical, ces initiatives pourront notamment prendre la forme de concerts dans l'espace public, de répétitions ouvertes, de petites formes musicales ou chorales, ou encore de participations à des événements culturels et populaires organisés dans les quartiers.

En conclusion, la Municipalité réaffirme sa volonté de promouvoir une culture ouverte et accessible à tous les publics, tout en veillant à la qualité et à la pérennité des prestations existantes. Le développement des activités hors-les-murs se fera progressivement, en concertation avec les milieux concernés et en s'appuyant sur les conventions, les soutiens existants et le déploiement du nouveau dispositif « Nouveaux territoires » dès 2027.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Angèle Flora Mendy et consort intitulé « Rendre la place culturelle lausannoise accessible à toute la population lausannoise, c'est aussi sortir la culture des quatre murs ».

4. Impact sur le climat et le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

A travers la mise en œuvre de nouvelles mesures et dispositifs de soutien pour encourager l'accessibilité universelle, ce rapport-préavis impactera de manière positive l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026/42 de la Municipalité, du 2 juillet 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Angèle Flora Mendy et consorts : « Rendre la place culturelle lausannoise accessible à toute la population lausannoise, c'est aussi sortir la culture des quatre murs ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter